

# RÈGLEMENT no. 5 LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES- PROGRAMME



Association générale des étudiantes et étudiants hors  
campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières

**Document de travail (Révision 1.0)**

Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

## **LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES PROGRAMME (AEP)**

Le présent règlement n'a pas encore été élaboré ni adopté par le Conseil des présidents de l'AGEHC. Ce règlement sera préparé notamment en tenant compte de l'implantation d'une association étudiante programme en génie mécanique à Drummondville.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre le président de l'AGEHC.